

MESSAGE

REVUE OFFICIELLE DE L'ACTUALITÉ DE LA FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL



AUTOMNE 2014



EDITO

Avec la reprise des activités je commencerai par présenter nos excuses pour le retard de diffusion du numéro d'été. Le retard est la conséquence d'un BAT non validé au mois d'août alors que tous les documents utilisés à la réalisation du Message avaient été reçus dans les délais. Vous avez aussi constaté que la revue ne comportait seulement que 12 pages au lieu des 16 habituelles par un manque d'articles.

Nombreux sont les modélistes et les clubs qui oublient que la revue leur appartient, qu'ils peuvent fournir des articles pouvant intéresser les autres licenciés ou mettre en valeur leur club et leur discipline par un texte d'une dizaine de lignes avec quelques photographies. Ce n'est pas une poignée de rédacteurs qui à chaque fois doivent alimenter la revue.

Pour 2015 nous avons souhaité compléter la composition du Comité Directeur comme le prévoient nos textes statutaires. Vous trouverez une nouvelle fois un appel à candidature.

Vous trouverez dans ce numéro une page réservée aux Trophées des modélistes, où chaque Président de club peut nous présenter un modéliste à mettre en valeur de par son action dans l'association.

Des événements relatifs au motonautisme RC sont intervenus au cours de juillet/août. Le Comité Directeur est très attentif à l'avenir de la discipline surtout pour les pilotes participants aux compétitions internationales et mondiales.

La commission technique, le Comité Directeur et l'Assemblée Générale de février devront faire la part des choses, sans oublier les licenciés du MRC qui pratiquent le motonautisme radiocommandé comme une activité de "loisir".

Saison nouvelle, modalités nouvelles. Pour la mise en place du calendrier.

Nous avons tenu compte des remarques de l'an passé, et je l'espère, personne n'a été oublié. Maintenant c'est à vous de les mettre en œuvre.

Plusieurs membres du Comité Directeur seront présents au salon Nautic de décembre pour vous accueillir et vous écouter. La présence de la FFMN au Nautic est maintenant reconnue et sollicitée.

Depuis que l'État va réorganiser le découpage des régions, des licenciés lors de manifestations ou de rencontres me posent la question sur

l'existence de nos Comités Interrégionaux, la réponse est: il faudra sans doute revoir leur composition pour que nous soyons reconnus par les élus et les acteurs régionaux.

Sur ce point laissons l'avenir nous le dire mais cela ne nous empêche pas d'y réfléchir et de poursuivre à faire vivre notre passion.

Dans ce numéro vous allez y trouver un plan de chalutier en carton, plan conçu par "les Jacques" pour l'éducation de jeunes au modélisme et au travail manuel. Depuis plus de six ans un club d'Île de France a commencé à protéger, conformément à la propriété individuelle intellectuelle, leurs réalisations pour éviter que les plans soient diffusés ou vampirisés au profit de margoulin. L'ensemble des plans, suivant le désir "des Jacques", doit aller aux animations gratuites organisées par les clubs au profit des jeunes. Plusieurs recueils sont actuellement en préparation et ils seront mis à la disposition des clubs qui souhaitent les utiliser.

Bonne saison 2015.

Jean Didier



MESSAGE

Bulletin d'information
de la Fédération de France
de Modélisme Naval

Directeur de la publication :
Jean Didier

Comité de rédaction :
Serge Ducruît

Contact : message@ffmn.fr

Impression :
par nos soins

Route : FFMN

IMPORTANT

Publication de la correspondance à la discrétion du Directeur de la publication. Les points de vue, articles et opinions exprimés ne sont pas nécessairement ceux du Directeur de la publication et ou du comité de rédaction et n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

La correspondance pourra être, le cas échéant, traduite ou éditée en longueur, clarté et style. Toute correspondance agressive vis-à-vis des personnes ou axée sur des règlements de comptes ne sera pas publiée et retournée à son auteur.

L'envoi des textes ou photographies implique l'accord implicite des auteurs pour toute utilisation et ou reproduction dans Message.

Les marques citées dans les articles ou par photographies ne le sont qu'à titre d'information sans aucun but publicitaire.

La direction de la publication décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces publicitaires insérées dans Message et des transactions qui pourraient en découler.

La direction de la publication se réserve le droit de refuser les annonces et publicités sans avoir à justifier ce refus.

Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents ne sont communiqués qu'aux services internes et qu'aux organismes liés contractuellement pour le routage, conformément à la réglementation en vigueur.

Les informations diffusées peuvent faire l'objet d'un droit d'accès et de rectification dans le cadre légal.

La direction de la publication peut choisir la qualité de la réalisation du Message.

RÉGLONS LES LICENCES ET LES COTISATIONS AVEC LE SOURIRE

La fédération possède une gestion désintéressée d'intérêt général, sans la faire au profit d'un cercle restreint de personnes, et surtout elle ne propose pas de contrepartie lors du versement de l'adhésion. Soyez heureux, vous pouvez déduire cette somme suivant le code général des impôts.

Comment est-ce possible ?

La FFMN est reconnue d'intérêt général par le Ministère des Finances et à ce titre suivant l'article 200-1ter du CGI. Le versement de l'adhésion est assimilé à un don et les impôts accordent une réduction de 66 % du montant annuel des sommes versées dans la limite des 20 % du revenu imposable.

La FFMN peut-elle délivrer un reçu de dons ?

L'activité de la FFMN ne s'adresse pas à un cercle restreint de personnes et ses activités sont éducatives, scientifiques, ludiques et sportives. La FFMN rentre dans les activités citées par l'article 200 du CGI dans une gestion désintéressée.

Définition d'une gestion désintéressée

Les membres du Comité Directeur, et au sens large, tous les dirigeants, directeurs sportifs, de droit ou de fait, ne doivent tirer aucun avantage direct ou indirect de la gestion fédérale. La condition principale pour bénéficier d'une exonération reste le bénévolat des dirigeants.

Pour vous permettre l'application de la réduction d'impôt, si vous le souhaitez, vous pouvez demander au trésorier de la FFMN un reçu conforme au modèle CERFA.

Si la FFMN a obtenu ce droit fiscal, vos associations ou clubs peuvent l'obtenir en s'adressant à la direction des impôts de vos sièges sociaux. Vous aurez à remplir un formulaire vous permettant de l'obtenir dans les six mois qui suivent le dépôt de la demande de reconnaissance d'intérêt général.



ANNEXE



N° 11580*03

Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Numéro d'ordre du reçu

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination : Fédération de France de Modélisme Naval

Adresse : Rue. Siège social : Fédération Française Motonautique rue Boulaivilliers

N° : Code postal 75016. Commune : PARIS

Objet : De rassembler les groupements au sein desquels se pratique une activité de modélisme naval "Organiser, diriger et développer la pratique du modélisme naval en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer" De promouvoir, soutenir, coordonner, harmoniser et contrôler les groupements affiliés et associés De promouvoir l'instruction technique nécessaire à la pratique du modélisme naval

Cocher la case concernée (1) :

Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du / / publié au Journal officiel de / / ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du / /

Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation

Fondation d'entreprise

Oeuvre ou organisme d'intérêt général

Musée de France

Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises

Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle

Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals

Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement

Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)

Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail)

Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)

Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)

Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)

Agence nationale de la recherche (ANR)

Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)

Autre organisme :

(1) ou d'indiquer que les renseignements concernent l'organisme
(2) dons effectués par les entreprises

Donneur

Nom : Prénoms :
Adresse :
Code postal : Commune :

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de : _____ euros

Somme en toutes lettres : _____
Date du versement ou du don : / /

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don : Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don : Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don : Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.
L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.
Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.
(4) notamment : abusus de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

PARLONS ASSURANCE

Un licencié est assuré

- Dans son activité au sein d'un club
- Lors d'une manifestation ou d'une compétition
 - En tant qu'individu.
 - Pour son matériel et/ou sa maquette dans la limite définie par le contrat.
 - Pour ce qu'il pourrait occasionner à autrui par inadvertance.
- Lors de ses déplacements de modéliste
- Lors de manifestations non inscrites au calendrier fédéral
 - En cas d'incident l'assureur prendra en charge le sinistre et se retournera contre l'organisateur.
- Dans les salons inscrits au calendrier fédéral
- Dans les salons autres que fédéraux
 - Avec présence journalière du licencié
 - Sans présence journalière du licencié
 - Précaution : faire signer par le responsable de l'exposition une attestation de prêt du modèle comportant :
 - L'évaluation de valeur
 - Suivant la valeur du modèle, demandez à l'organisateur de souscrire une assurance au titre des biens
 - Le nombre de jours et les modalités de récupération
 - Indiquez que le modèle ne doit pas être manipulé sans votre présence
 - Précisez que le modèle ne doit pas être prêté à un autre organisme

• A la journée du modélisme naval pendant les séances d'écologie ou d'initiation

- Un club est assuré
- Lors d'organisation de manifestations, de compétitions, de salons, inscrites au calendrier fédéral
 - Pour les matériels mis à sa disposition à titre temporaire par les communes, les inter-communautés, les partenaires,
 - A la seule condition que ceux-ci soient listés et déclarés auprès de l'assureur via le secrétariat fédéral.

• Pour sa responsabilité civile

- Un club n'est pas assuré :
 - Pour ses locaux
 - Pour ses biens (barque, machines-outils, consommables)
- A ce titre il doit souscrire une assurance complémentaire.
- Lors d'une manifestation ou d'une compétition le club doit :
 - Afficher les numéros d'urgence (poste de secours virtuel) si la rencontre est à moins de 5 minutes d'une structure de secours. Dans les autres cas prévoir un poste de secours (voir les dispositions locales en Mairie).
 - Disposer d'une trousse de secours.
 - Délimiter les zones à l'aide de barrières de police ou de rubalise ou de bout, concernant :
 - Le public
 - Les modélistes ou compétiteurs
 - Les pilotes suivant les disciplines

• Mettre à disposition un gilet de sauvetage lors de la récupération des modèles en difficulté en plus de celui réservé au pilote du bateau de récupération.

- Prévoir un bateau de récupération conforme aux règles de sécurité définies par la commission technique compétente
- S'assurer que le pilote du bateau de récupération sait nager ainsi que le récupérateur
- Sur le ponton, si possible, une bouée ou un flotteur à lancer au cas où un pilote tomberait à l'eau.
- En cas d'annulation de date ou d'ajout, en informer en amont le gestionnaire du calendrier fédéral.

Dernier point :

• Le club ou le modéliste doit retourner dans les délais de 5 jours la déclaration d'accident ou d'incident matériel au secrétariat fédéral.



TROPHÉES DES MODÉLISTES DE LA FFMN

Tous les clubs peuvent présenter des dossiers dans toutes les classes.
Il ne sera retenu qu'un seul dossier par club.

Nom du club: _____ N° _____ Nom du modéliste _____ N° de licence _____

Nombre de pièces jointes justificatives: _____

Date: _____ Signature du Président du club: _____

Avis du Président de l'inter région: _____

_____ Signature: _____

Date d'enregistrement: _____ Signature du secrétaire FFMN _____

Catégorie: senior junior

Classe: maquette statique maquette navigante motonautisme (V – H – O) Moteur (smth – elec – A/B) voile

Année d'entrée dans le club: _____ Année d'entrée à la FFMN: _____

Investissement dans le club

note de 0 à 5

- Intérêt pour sa passion _____
- prise en charge d'une manifestation _____
- aide ou investissement au déroulement d'une manifestation _____
- lors d'un concours relationnel pour dépanner un concurrent _____
- aide ou conseil apporté à la réalisation d'un modèle _____
- participation à l'animation d'un atelier senior (si existant) _____
- participation à l'animation d'un atelier junior (si existant) _____
- participation aux diverses réunions _____

Investissement extérieur

- participation à des démonstrations _____
- participation à des expositions _____
- participation à des compétitions _____

Point complémentaire

- si vous aviez à évaluer votre membre quelle note lui donneriez-vous? _____ /20

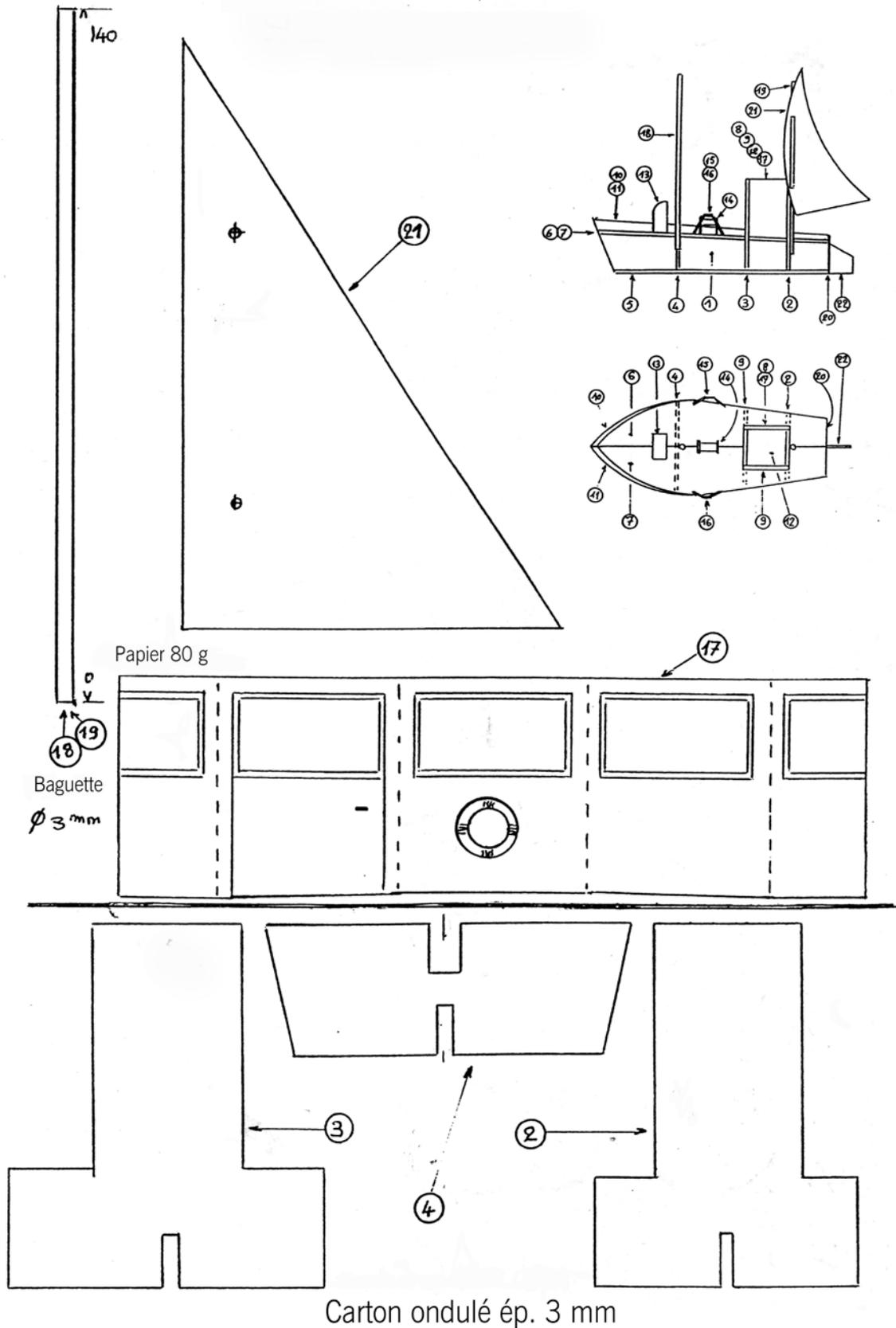
Justifiez votre notation:

A retourner au secrétaire de la FFMN avant le 31 janvier 2015 à FFMN chez Mme FOUQUART, 26 Rue du Bois St Maur, 59480 LA BASSÉE



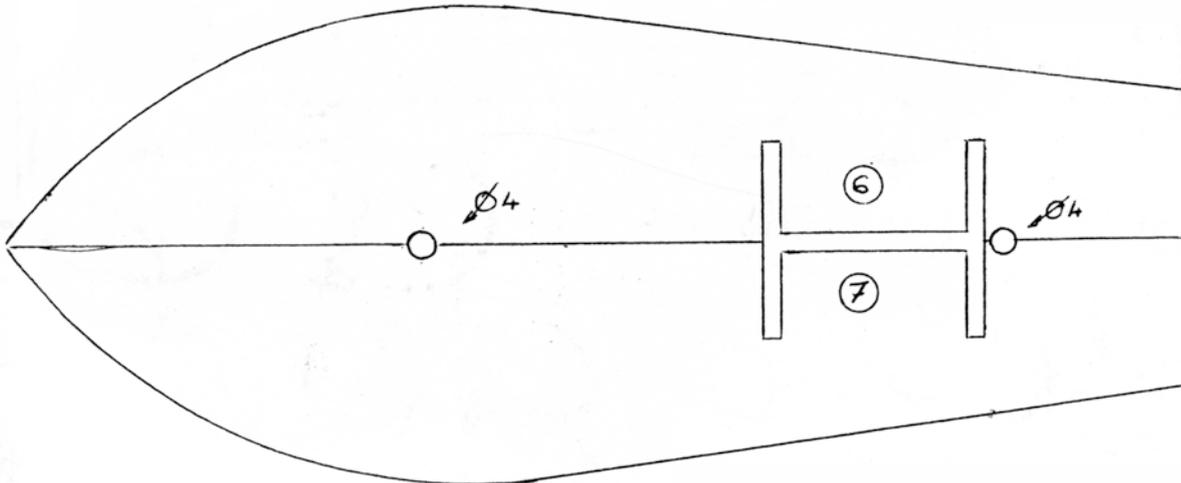
CHALUTIER A RÉALISER EN CARTON

CHALUTIER FC 22

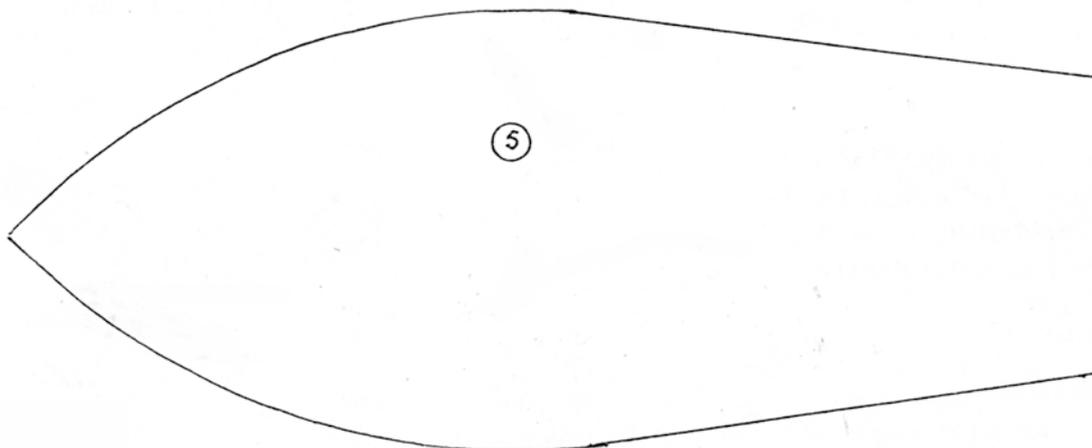
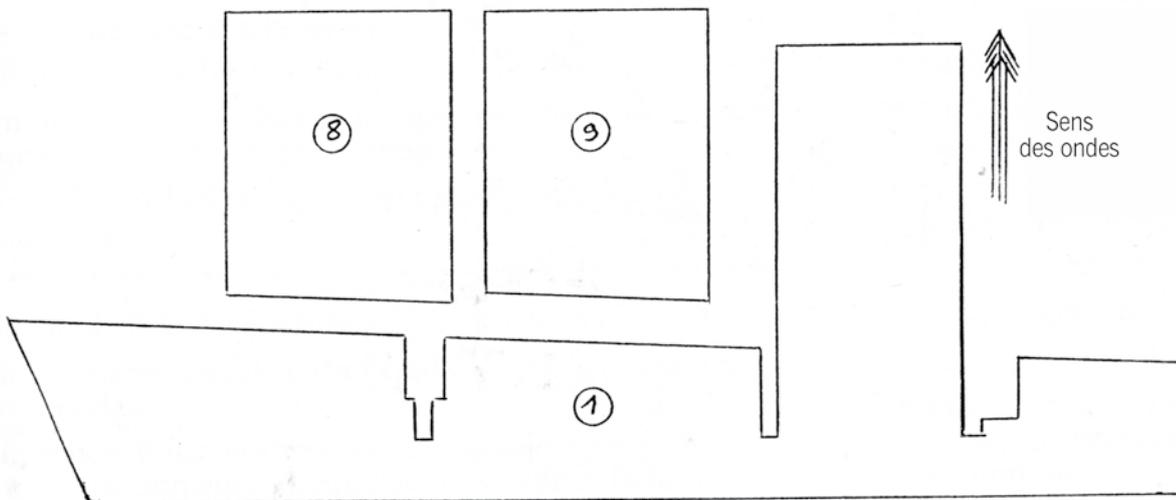


CHALUTIER A RÉALISER EN CARTON

CHALUTIER FC 22

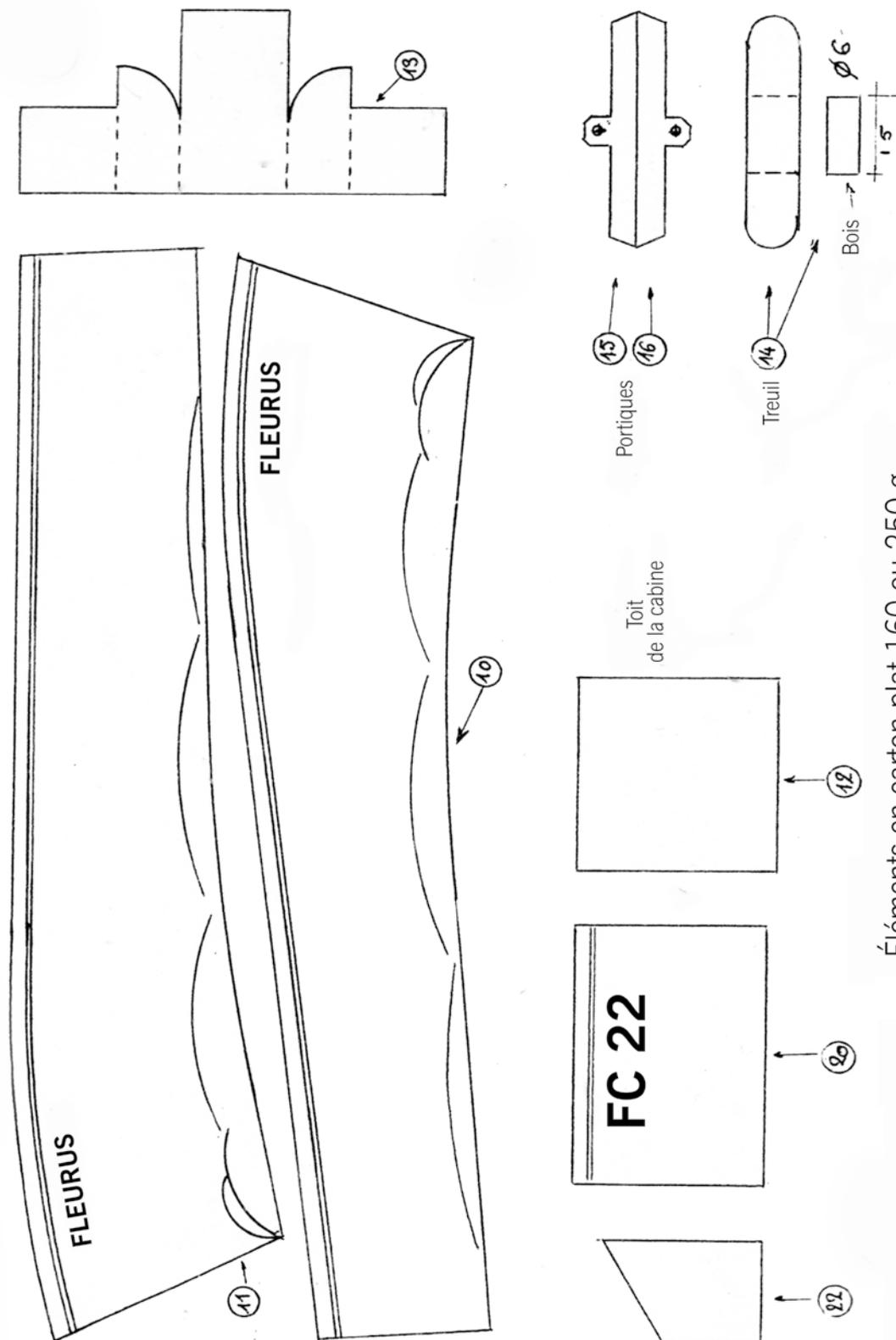


Éléments en carton ondulé ép : 3 mm



CHALUTIER A RÉALISER EN CARTON

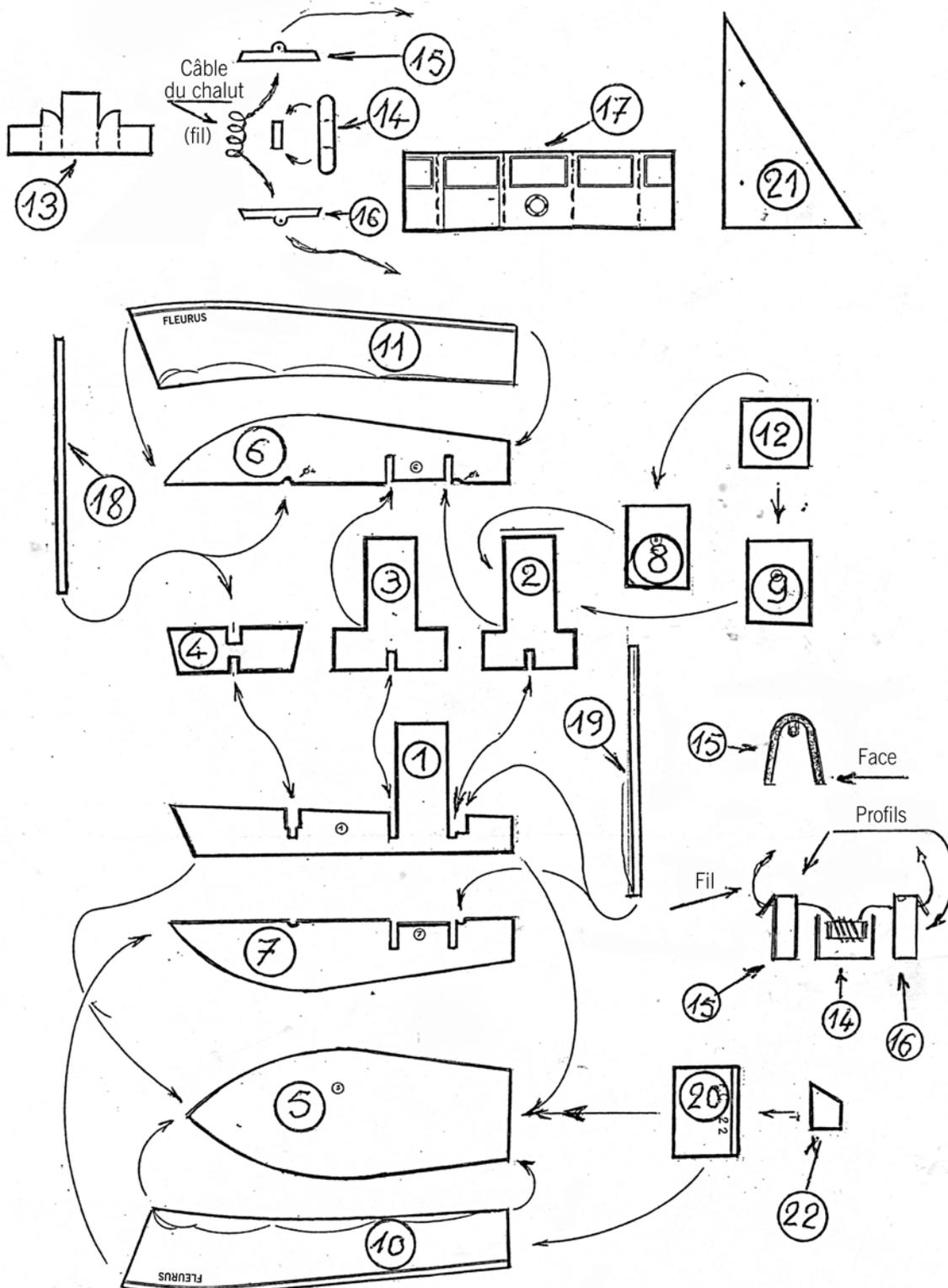
CHALUTIER FC 22



Éléments en carton plat 160 ou 250 g

CHALUTIER A RÉALISER EN CARTON

CHALUTIER FC 22



1^{RE} RÉGATE DE RG65 A LA BASE DE LOISIRS DE CHALETTE/LOING

Bonne participation pour cette première régates avec 10 bateaux engagés, malgré le peu de vent et quelques gouttes d'eau en fin de matinée. Le vainqueur, Sylvain Grégoire de Fontainebleau est venu chercher la victoire devant 9 chalettois. Le second Hugues Gabin devance son coéquipier Bernard Jullemier qui pour la journée avait abandonné sa casquette de juge. A la 4^e place Armand Nobilé, le junior du club gâtinais confirme sa progression. Il devance la famille Rousseau ou Norbert a finalement réussi à dépasser son épouse Dominique. Pour la 7^e place Frédéric Quétard précède son père Guy. Pour eux deux c'était une des premières sorties de leurs RG. Michel Ragon avec un bateau d'emprunt laisse la dernière marche du classement à Dominique Braibant qui était content de prendre en main sa *Vache qui Rit*.

Pour l'histoire, cette régates est l'aboutissement des championnats de France de Bourbonnes



les Bains en 2011, où Dominique Rousseau avait participé en RG 65 avec un bateau que lui avait prêté Bernard Jullemier. Devant sa vivacité et l'agrément pour le piloter, le club Gâtinais a décidé de faire un dessin et un moule "club" baptisé *Garous* (Gabin/ROUSseau). Depuis huit exemplaires ont été réalisés dont six ont concourus pour cette

première édition Chalettoise.

Chacun aménage son modèle de base à sa "sauce" et réalise, dans le respect de la jauge, ses voiles et son accastillage selon ses moyens techniques afin de le rendre le plus performant possible.

UNE JOURNÉE DE VOILES ANCIENNES



Tous les ans à la mi-septembre le Model Club de Meaux organise une journée amicale réservée aux voiliers anciens et aux voiliers de travail.

Cette année seulement trois clubs, en plus du club organisateur, ont répondu à l'invitation, soit une douzaine de modélistes. Le temps maussade annoncé du matin y était-il pour quelque chose? Sans doute. Tous les participants ont pu naviguer par un temps clément sans pluie.

Une Saintoise y a fait ses premiers essais. Sa construction a débuté au cours de l'année 2013 suite à un défi lancé avec le club de la Guadeloupe lors du Nautic 2012.

Pour 2015 le rendez-vous est maintenu,

pour permettre aux voiliers anciens et de travail de s'exprimer sur l'eau et de montrer leur savoir-faire technique de construction.



RÉPARTITION DES JUGES FFMN ET DES COMPÉTITIONS SELON LES INTERRÉGIONS

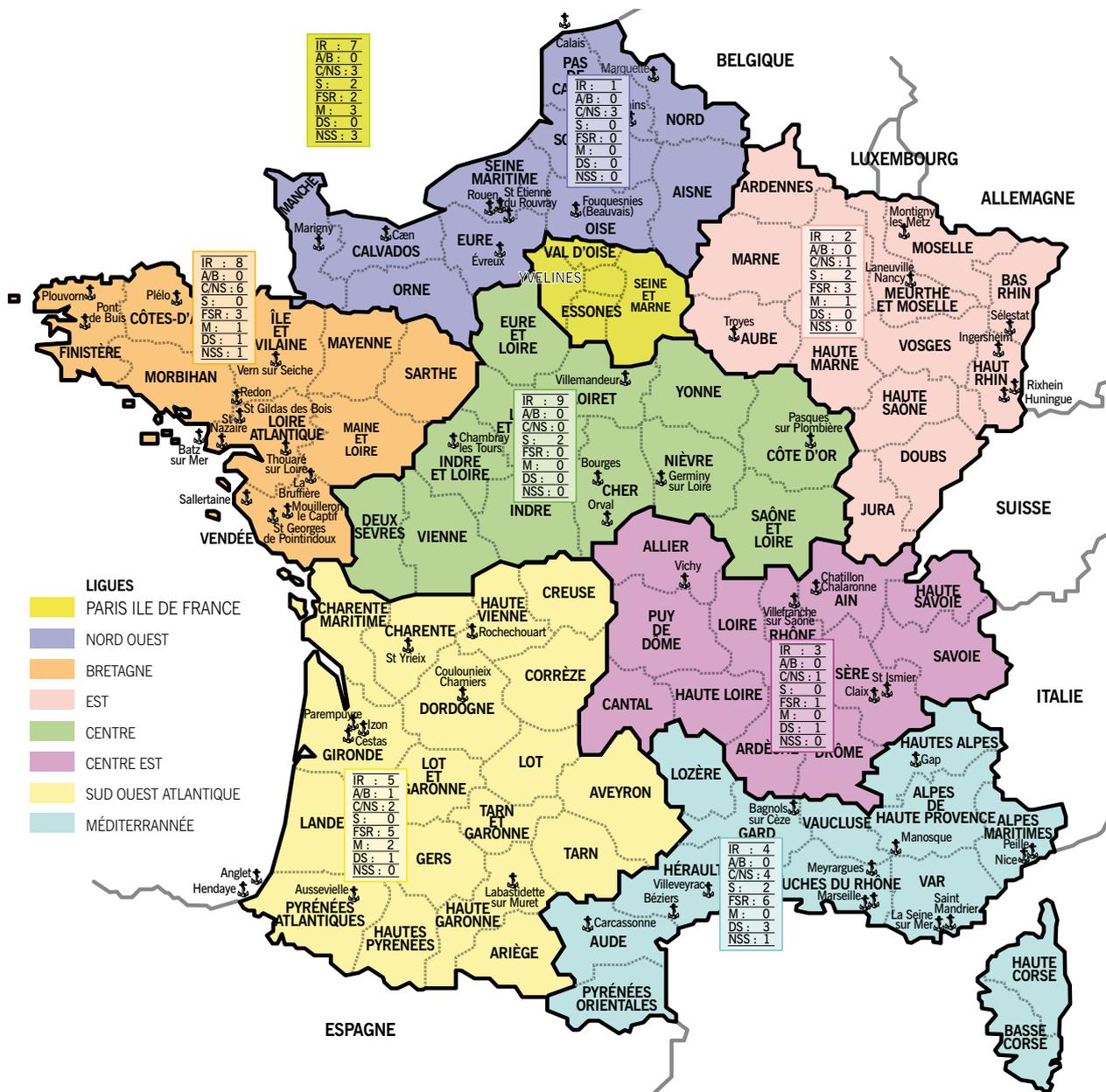
Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif géographique des juges selon les disciplines pratiquées à la FFMN. Vous constaterez que certaines régions sont très "pauvres" en juges. Plusieurs présidents de clubs cette année n'ont pas hésité via des mails, des courriers et même des lettres recommandées à demander au comité directeur de nommer pour leurs concours locaux des juges. Cette tâche ne fait pas partie du travail

du comité directeur; c'est aux organisateurs de prendre contact avec les juges de leur interrégion ou des interrégions limitrophes (cf. annuaire).

C'est aussi à chacun d'entre nous de se poser les bonnes questions: sans juge plus de concours, sans concours plus de modélistes, sans modéliste plus de fédération... C'est à chacun d'entre nous de faire vivre notre passion. Par passion on peut apprendre,

par passion on peut s'investir au service des autres, par passion on peut permettre aux autres de concourir. Si ce bénévolat devient réciproque alors chacun y trouvera son compte.

Alors n'hésitez pas à poser votre candidature comme stagiaire auprès de votre président de club ainsi qu'auprès du directeur technique de la discipline choisie.



CONCOURS \ INTERRÉGION	1	2	3	4	5	7	8	9
MOTEUR	3	1	0	0	0	0	0	0
MAQUETTES STATIQUES	1	0	0	1	0	0	0	0
MAQUETTES NAVIGANTES	0	0	0	3	8	2	12	0
MRC	5	3	1	8	5	3	5	0
VOILE	0	4	0	6	2	18	2	3

PROLOGUE DE LA ROUTE DU RHUM

Régate sobre!

A la demande des modélistes de la classe loisir (F5L), le kilomètre meldois a été reprogrammé en 2^e partie de saison puisqu'à sa date habituelle le Model Club de Meaux avait organisé la Coupe de France en voile Loisir. C'est ainsi qu'en ce dimanche 12 octobre, les skippers franciliens de 5 clubs ont pris le départ pour le prologue de la route du rhum.

Les voiliers étaient majoritairement des Seacret et des Seawind mais dans cette endurance nous avons pu voir évoluer aussi des maquettes du type *Youpi*, *Focus*, *Phoenix*, *Molpé*, *Imoca*, *Fairwind*...

Onze skippers se sont mesurés sur 6 km

en 6 régates. Les voiliers ont épuisé leurs skippers car le principe est de suivre son voilier sur l'ensemble de la distance pour aller virer à une bouée se situant à la moitié du parcours, tout en jonglant avec une visibilité juchée d'embûches (roseaux, saules pleureurs et autres arbrisseaux).

Selon les vents les voiliers ont régaté sur des temps allant d'environ 11 à 40 minutes soient des vitesses de 5,5 km/h à 1,5 km/h de parcours. Qui a dit que la voile loisir ne pouvait pas aussi être sportive!

A défaut de soleil et des doux alizés des îles, le Model Club de Meaux a offert au

gagnant de cette régata atypique une valise pour ses prochains voyages.

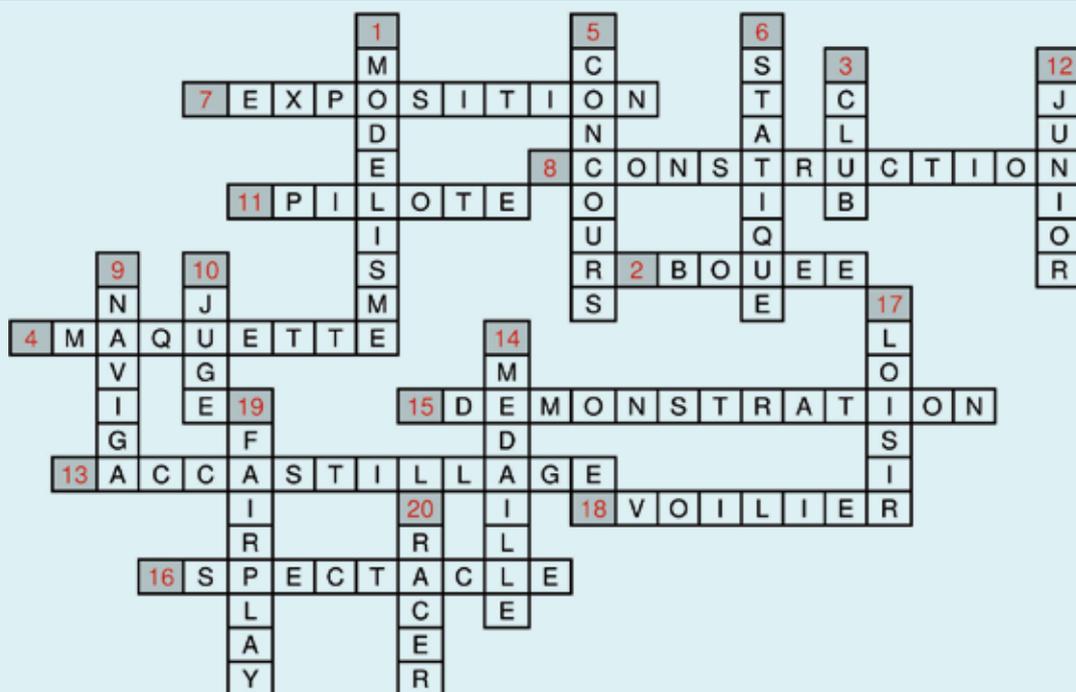
A la pause du midi, comme le thème de la régata était "prologue de la course du Rhum", les participants ont pu se désaltérer avec un breuvage des îles, pris naturellement avec modération.

Podium :

- 1^{er} Romuald Montabord (Seacret) Club Hippocampe
- 2^e Jean-François Limpalaer (*Molpé*) Navi Model Club de Magny le Hongre
- 3^e Stéphane Cusset (Seacret) Model Club de Meaux



GRILLE NAVALE A DÉCODER: SOLUTION



LA BOUTIQUE FFMN



PROMO

**BONNET ~~10€~~
5€ PORT INCLUS**



CASQUETTE BRODÉE 9€
Port inclus



CASQUETTE 5€
Port inclus



ADHÉSIF 1€
Port inclus



TOUR DE COU 3€
Port inclus



PROMO

**PORTE-CLEFS ~~3€~~
20€ LES 10 PORT INCLUS**

ÉCUSSON BRODÉ 7,50€
Port inclus



PROMO

PULL ~~17€~~ 10€
Manches courtes



PROMO

GILET ~~20€~~ 10€
fermeture zippée manches longues
Reste en stock: 3L et 1XL



SWEAT-SHIRT 30€
Impression cœur de l'écusson bleu nuit



TEE-SHIRT 5€
Impression cœur du logo

BON DE COMMANDE

(à recopier ou à photocopier)

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : E mail :

passer commande à la BOUTIQUE FFMN de:

Désignation de l'article	Taille	Quantité	Prix unitaire	Prix total

Le port est en sus. 1 à 2 vêtements: 6,50 €, de 4 à 6 vêtements 9 €

A retourner à: BOUTIQUE FFMN Marie-Thérèse Rigaud
4, Rue des Platanes • 59520 MARQUETTE LEZ LILLE

TOTAL



NAUTIC

6-14 DEC. 2014

PARIS - PORTE DE VERSAILLES

WWW.SALONNAUTIQUEPARIS.COM

Organisé par
 Reed Expositions

En collaboration avec


 nautic

 Jeep